

DFAE, D D A

Le Chargé d'affaires

dan	SIAD	CP	SOSFR	a/a
Datum	10.11	14/11	10.11	10.11
Visa	VO	GO	VO	VO
EDA		09.11.89	17	Quito, le 30 octobre 1989
Ref. <u>1.311 Ecuador</u>				



100 ans d'amitié entre la Suisse et l'Equateur

Monsieur le Conseiller Fédéral,

La commémoration des 100 ans d'entrée en vigueur du traité d'amitié entre la Suisse et l'Equateur, au cours de laquelle j'ai eu le privilège, le 24 octobre dernier à la résidence, de remettre votre lettre de félicitations ainsi qu'une copie dudit traité (soigneusement exécutée à Berne grâce à l'entremise de la DDIP) à votre collègue équatorien, le Ministre des affaires étrangères et Chancelier Diego Cordovez, m'a fourni l'occasion de tirer certaines conclusions sur notre présence séculaire dans ce pays et de poser certains jalons pour l'avenir de nos relations.

Permettez-moi de vous faire part ci-dessous des considérations qui s'imposent à mes yeux, à l'issue de cette manifestation et des conclusions qu'il est possible d'en tirer pour les temps à venir.

Tout d'abord le traité de 1888, basé sur le principe de l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée en matière de commerce, consulaire et d'établissement, devait servir de point de départ à une série de non moins de 65 accords et conventions que les deux pays signèrent par la suite dans ces mêmes domaines ainsi que dans celui de la coopération technique. Ces accords ont contribué de manière déterminante à paver le chemin à des générations d'entrepreneurs, commerçants, visiteurs et techniciens qui, pour toutes sortes de raisons, devaient fixer par la suite leur choix sur l'un des deux pays où y élire leur domicile. Si la Suisse est donc si bien représentée aujourd'hui ici, avec ses mille nationaux et doubles nationaux, une cinquantaine d'entreprises de toutes tailles dirigées par des Suisses et sa première place en

Monsieur René Felber
Conseiller Fédéral
Chef du Département Fédéral
des Affaires Etrangères

3003 B e r n e



tant qu'investisseur étranger (env. 19.7 % de tous ces investissements), avant les Etats-Unis et la Communauté économique européenne (!), cela tient avant tout à un climat propice d'amitié et de confiance réciproques qui s'est développé au cours de toutes ces années et sur lequel il est possible maintenant de bâtir pour les années à venir.

De même il est possible de parler de véritable capital précieux, accumulé par la DDA en Equateur au cours de ces 20 dernières années (des 65 accords mentionnés 50 environ concernent la coopération technique !), tellement ses travaux et les résultats obtenus dans les champs d'applications les plus divers (tels que l'élevage, l'industrie laitière, l'irrigation, la silviculture etc.) font l'objet de la plus grande admiration parmi le public équatorien et des éloges les plus reconnaissantes, de la part des autorités et institutions gouvernementales concernées. Je viens d'en avoir une nouvelle preuve, lors d'un premier séminaire national sur la fruticulture, organisé par la COTESU, qui vient de se terminer à Quito et où les mérites et l'engagement de notre politique de coopération ont été mis en relief, par les participants provenant de toutes les régions du pays et par les autorités équatoriennes présentes.

Si maintes raisons existent donc pour faire un bilan positif de notre présence et de notre engagement dans ce pays, il est un autre domaine, par contre, où il serait hautement souhaitable que, tout en se basant sur ce capital de good-will accumulé par tant d'efforts et persévérance, l'on puisse maintenant parvenir à des résultats concrets, grâce à un engagement renouvelé du côté équatorien.

Il s'agit notamment de notre action crédit-mixte avec ce pays, qui pour de multiples raisons (manque de coordination; insécurité quant à l'avenir économique du pays due à une situation inflationniste et au problème de l'endettement croissant; indécision quant aux priorités à établir dans le processus de renforcement de l'infrastructure économique; amateurisme et une certaine superficialité), paraît ne pas avoir suscité jusqu'ici l'intérêt escompté de la part des organismes responsables, et sans lequel il ne nous sera pas possible d'aller de l'avant dans notre projet.

C'est précisément sur ce point essentiel de la coopération future entre les deux pays ainsi que sur la nécessité d'un appui de la part du MAE, afin que nous puissions obtenir très prochainement une réponse officielle, du Comité National de Développement (CONADE) - l'organisme central coordinateur des plans économiques de développement du pays - que j'ai mis l'accent, en m'adressant au MAE Cordovez à cette occasion.

- 3 -

Dans sa réponse à ces propos tenus par le soussigné, M. Cordovez, de son côté, a tenu à rappeler le caractère traditionnel de nos relations bilatérales ainsi que sa conviction que de nouvelles formes de coopération puissent être identifiées dans le cadre du nouveau projet de coopération financière (crédit-mixte) proposé par la Suisse, de manière à pouvoir inaugurer un nouveau siècle de relations bilatérales aussi varié, intense et fructueux que le précédent.

Je ne doute pas que nous puissions compter sur l'appui de la part de cet homme d'état sincèrement ami de notre pays et soucieux de voir nos relations s'améliorer et s'approfondir dans l'intérêt réciproque des deux parties en jeu.

En annexe veuillez trouver la lettre que M. Cordovez m'a prié de vous transmettre personnellement à l'occasion de cet acte commémoratif auquel, à part les principaux représentants du MAE et d'autres services de l'administration centrale équatorienne, une soixantaine de représentants de l'industrie et de la colonie suisse ont également participé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

(G.F. Pedotti)

Annexe: mentionnée